

## SOUTIEN A LA RECHERCHE : APPEL D'OFFRES 2022

Afin de soutenir la recherche sur l'Ataxie de Friedreich, **l'Association Française de l'Ataxie de Friedreich (A.F.A.F)** attribuera en **octobre 2022** des subventions à des équipes de recherche, après évaluation des dossiers par le Conseil Scientifique commun de l'AFAF, CSC et ASL.

La somme allouée à chaque équipe s'élèvera à **30 000 euros annuels**, pour des projets de 1 à 2 ou 3 ans, renouvelables sur compte-rendu annuel d'activité. Elle pourra couvrir des frais d'études et d'équipement mais en aucun cas des frais de gestion administrative. Les subventions pourront être versées à partir de **novembre 2022**.

Les domaines considérés comprendront les **aspects fondamentaux** (génétique, biochimie, neurobiologie) de cette maladie chez **l'homme** et dans les modèles **animaux**, ainsi que **la recherche clinique**. Cet appel est ouvert également aux recherches paramédicales et en sciences humaines et sociales. Dans tous les cas, les projets devront clairement expliciter les retombées attendues sur le plan de la **thérapie** de cette maladie.

Les projets concernant la recherche de **nouvelles voies thérapeutiques** spécifiques à l'ataxie de Friedreich sont particulièrement souhaités, de même que les projets destinés à **améliorer la qualité de vie des malades** (kinésithérapie, orthophonie, audition, vision, etc.). Les projets peuvent associer plusieurs équipes françaises et/ou internationales.

En contrepartie, les équipes retenues s'engagent à présenter un compte rendu annuel détaillé au Conseil Scientifique ainsi qu'une présentation vulgarisée à l'AFAF, incluant un descriptif exhaustif des dépenses effectuées, et à participer à l'assemblée générale annuelle de l'association.

Les dossiers électroniques sont disponibles auprès de l'AFAF :

**Madeleine SCHMEDER**

Tél : 06 37 47 67 78 / [madeleine.schmeder@orange.fr](mailto:madeleine.schmeder@orange.fr)

**Date limite de dépôt des offres : 26 août 2022**